

AVIS ENQUETE PUBLIQUE
portant sur la demande de permis de construire pour la création d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance supérieure à 1 MWc sur la commune d'Alzonne au lieu-dit « Belloc » déposé par la société URBA 210

Par arrêté préfectoral du 03 avril 2024 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 29 avril 2024 au mercredi 29 mai 2024 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune d'Alzonne porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Belloc ». Le parc se situe sur des terrains en friche, ayant fait l'objet d'une exploitation de carrière entre 1925 et 1949.

La surface clôturée est de 7,4 ha pour une puissance estimée à 7,7 MWc. Les panneaux sont fixes et de hauteur maximale 2,42 m. Le site comprend en outre des bâtiments techniques pour une surface de plancher 79m², des pistes et une citerne.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.424-2 du code de l'urbanisme.

Par décision du 29 février 2024 de M. le président du tribunal administratif de Montpellier, M. Emmanuel NADAL, cadre supérieur France Télécom, en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire chargé de conduire l'enquête publique et M. François TUTIAU, directeur général adjoint des collectivités territoriales, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie d'Alzonne, siège de l'enquête – 56 avenue Antoine Courrière – 11170 Alzonne, aux jours et heures d'ouverture au public,

- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :

<https://www.registre-numerique.fr/pv-alzonne-belloc>

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

- gratuitement sur un poste informatique, à la mairie d'Alzonne aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie d'Alzonne .
- sur le registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.registre-numerique.fr/pv-alzonne-belloc>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie d'Alzonne – 56 avenue Antoine Courrière – 11170 Alzonne à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque Alzonne au lieu-dit « Belloc »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous format papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
pv-alzonne-belloc@mail.registre-numerique.fr

Les communes concernées sont :

- Alzonne, Raissac-sur-Lampy, Saint-Martin-Le-Vieil, Montolieu, Moussoulens, Sainte-Eulalie, Montréal et Bram.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie d'Alzonne – 56 avenue Antoine Courrière – 11170 Alzonne :

- lundi 29 avril 2024 de 09 h à 12h,
- jeudi 16 mai 2024 de 09h à 12h,
- mercredi 29 mai 2024 de 14h à 17h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie d'Alzonne ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante :
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Le-photovoltaique>

La société responsable du projet est URBA 210 – 75 allée Wilhelm Roentgen CS 40935 – 34961 Montpellier cedex 2. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Julien PICART, par téléphone au 04 67 64 46 44 ou par mail à l'adresse : picart.julien@urbasolar.com.